## Annexe Art. 8.4 Analyses sélectives

Type de document : ANH Version : 3

En vigueur de : 01.02.2026

#### Plasmodium spp. / Malaria

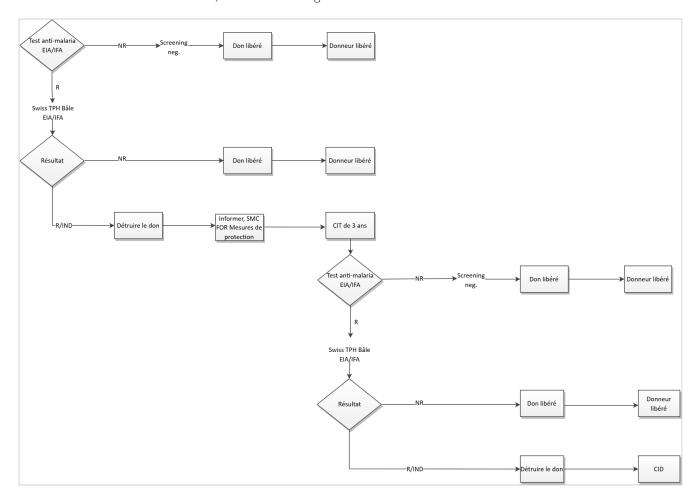
Le dépistage de la malaria ne s'applique pas systématiquement à chaque don. Par contre, il est effectué dans des situations très précises (cf. « Critères d'aptitude au don de sang » et «Travelcheck»). Les systèmes de test admis sont le EIA (Enzyme Immunological Assay) et l'IFA (Immunofluorescence Assay).

Les dons qui lors du premier dépistage s'avèrent réactifs sont transférés à l'Institut Tropical et de la Santé Publique (Swiss TPH) pour confirmation. Les tests de confirmation comprennent au moins 2 tests effectués au moyen d'une méthode autre que celle utilisée lors du dépistage initial.

Une notification est envoyée à Swissmedic au moyen du formulaire FOR Mesures de protection.

Si le résultat de la confirmation est non négatif, le donneur sera exclu pour une durée de 3 ans. Après expiration de ce délai, un test devra à nouveau être effectué. Si le résultat est positif, le donneur sera définitivement exclu.

En l'absence d'un test de laboratoire, le donneur sera également exclu.



# T. cruzi / Maladie de Chagas

Le dépistage de la maladie de Chagas ne s'applique pas systématiquement à chaque don. Par contre, il est effectué dans des situations très précises (cf. « Critères d'aptitude au don de sang » et «Travelcheck»). Les systèmes de test admis sont l'EIA (Enzyme Immunological Assay) et l'IFA (Immunofluorescence Assay).

Publication: 28.10.2025 Page: 1 de 3

Nr.: 3382



# Annexe Art. 8.4 Analyses sélectives

Type de document : ANH Version : 3

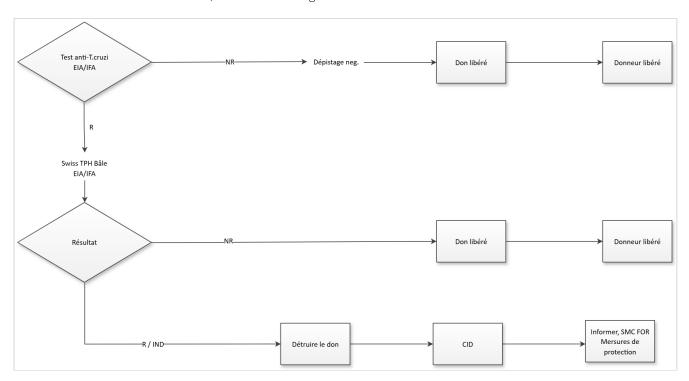
En vigueur de : 01.02.2026

Les dons qui lors du premier dépistage s'avèrent réactifs sont transférés à l'Institut Tropical et de la Santé Publique (Swiss TPH) pour confirmation. Les tests de confirmation comprennent au moins 2 tests effectués au moyen d'une méthode autre que celle utilisée lors du dépistage initial.

Une notification est envoyée à Swissmedic au moyen du formulaire FOR Mesures de protection.

Si le résultat de la confirmation est positif anti-T.cruzi, le donneur sera exclu définitivement.

En l'absence d'un test de laboratoire, le donneur sera également exclu.



#### CMV

Le dépistage des anticorps anti-CMV n'est pas systématiquement réalisé lors de chaque don de sang.

Les produits sanguins labiles issus de dons pour lesquels le dépistage des anticorps anti-CMV est négatif sont appelés « CMV négatif ».

Un dépistage *Réactif Initial* peut être considéré comme *Positif* en l'absence de test de confirmation. Un résultat *CMV Réactif* entraîne la qualification *CMV positif* pour le donneur. Les produits sanguins labiles sont alors qualifiés *CMV Positif*. Ils peuvent être libérés pour usage transfusionnel.

Il n'est pas nécessaire d'informer le donneur du résultat de dépistage CMV.

### WNV (test saisonnier pour les voyageurs de retour)

Pour la libération des produits sanguins, le plan de mesures contre le WNV définit le nombre de cas autochtones d'infection à WNV, en Suisse, à partir duquel un test doit être instauré systématiquement.

Lorsqu'il est inutile de procéder à un dépistage systématique, les SRTS peuvent mettre en place un test saisonnier pour les voyageurs qui reviennent d'une région à risque, répondant au critère suivant :

Seuil de détection pour le test NAT : 250 copies/ml

Si sa sensibilité le permet, le test peut être réalisé en pool.

Publication: 28.10.2025 Page: 2 de 3

Nr.: 3382



# Annexe Art. 8.4 Analyses sélectives

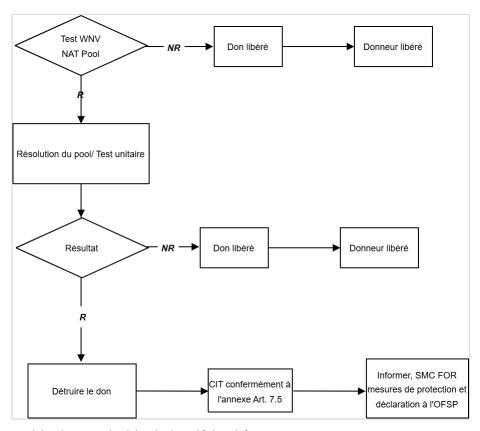
Type de document : ANH Version : 3

En vigueur de : 01.02.2026

Le plan de mesures s'applique en situation de crise ; des règles spécifiques peuvent alors être fixées en cas de besoin.

En cas de résultats positifs, une notification doit être adressée à Swissmedic au moyen du formulaire FOR « Mesures de protection » et une notification à l'OFSP.

Algorithme pour le test WNV NAT :



Look back: aucun look back n'est déclenché.

Publication: 28.10.2025 Page: 3 de 3

Nr.: 3382